



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019**

**Date de convocation :**

26/09/2019

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Xavier BERAGUAS (à Mme Caroline PAGÈS), Mr Denis OLIVE (à Mr William BURGHOFFER), Mr Bruno COSTA (à Mr Claude AYMERICH), Mme Naïma METLAINE (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/69 : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL66)**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération N° 24042019 en date du 27 Juin 2019, du Comité Syndical du SYDEEL66

M. le Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 27 Juin 2019, a délibéré à l'unanimité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2018330-0002 du 26 Novembre 2018.

Les modifications envisagées portent sur les articles énoncés ci-dessous :

- **Mise en conformité rédaction Art 5.1.1 - compétence obligatoire distribution publique d'électricité**
- **Prise en compte du nouveau code de la commande publique Art 5.1.2 / 5.3.4**
- **Modification Art 5.2.2 – pour adaptation au contexte en termes d'innovation pour la mobilité propre**
- **Actualisation Art 5.3 et sous-articles correspondants – Mise en commun moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique.**
- **Création Art 5.3.5 – Autres Activités Complémentaires**
- **Modification Art 8 – Composition et fonctionnement du comité syndical**
- **Reformulation article 8.2 et renumérotation en 8.5 – Dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président**
- **Création Art 8.6 – relatif aux Commissions**
- **Reformulation Art 9 – Election du bureau**
- **Suppression des Art 11 / 12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation**
- **Actualisation Art 13 – Budget – Reformulation art 13-1 Dépenses et ajout de recettes à l'article 13-2**

La délibération du Comité Syndical en date du 27 Juin 2019 a été notifiée à la Commune le 11 juillet 2019 et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications, conformément aux dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux.

Lecture étant faite, M. le Maire demande au Conseil de délibérer.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** dans toutes ses dispositions la rédaction des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

**MANDATE** M. le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire.

**DIT** qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à M. le Président du SYDEEL66

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 03 octobre 2019

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**